



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

***Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Services Généraux et du Patrimoine***

**TERMES DE REFERENCE EN VUE DE LA
SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA
MAINTENANCE DES PORTES PIETONNES
COULISSANTES**

MARS 2026

1. Contexte

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dispose quatre portes piétonnes coulissantes pour lesquels, elle propose de recruter un prestataire qualifié et compétent en vue de leurs maintenances.

2. Description des installations

Le bâtiment de la Banque est classé à l'échelle d'immeuble à grande hauteur et établissements recevant du public de type **IGH ERP-W2**. Il est composé de deux compartiments dénommés : aile droite et aile gauche, toutes reliées par des passerelles (terrasse ou bureaux) à des étages spécifiques.

Sur la base des réglementations régissant les IGH-ERP, l'immeuble est doté d'un ensemble de portes aux entrées des deux halls à ouverture et fermeture manuelle ainsi qu'automatique dont les éléments constitutifs non exhaustifs sont listés dans le tableau 1 :

Tableaux 1 : Eléments constitutifs des portes

Porte piétonne coulissante (deux portes par aile)	
Panneaux de Porte	Matériaux : verre double vitrage
	Cadres : aluminium
	Forme : circulaire / plate
	Ventaux : 2
Guidage	Matériaux : aluminium
	Fonction : une voie de roulement
Motorisation	Moteur : motoréducteur
	Vitesse : variable
	Contrôleurs : Unité de commande électronique
Détection et Sécurité	Capteurs de Mouvement : radar
	Capteurs de Sécurité : photoélectriques
	Boutons d'urgence : Ouverture manuelle
Isolation et Étanchéité	Joint : Caoutchouc
Mécanismes de Support et de Suspension	Roulements et Roulettes
	Supports et Fixations
Esthétique et Finitions	Éclairage : Intégré

Portes piétonnes battantes (deux portes par ailes)	
Panneaux de Porte	Matériaux : verre
	Cadres : aluminium
	Forme : plate
	Ventaux : 1
Ferrures et Quincaillerie	Charnière : Va-et-Vient
Oscillation	Bilatéral
Isolation et Étanchéité	Brosses d'étanchéité
Poignées et Barres	Matériaux en inox
Verrous Manuels	Serrures à cylindre

3. Description des Prestations

3.1. Maintenance préventive

Le prestataire devra assurer deux (02) visites par mois afin de garantir le bon fonctionnement, la sécurité et la pérennité des portes piétonnes coulissantes et battantes, au moyen d'un entretien régulier.

a. Inspection visuelle et fonctionnelle

- Vérification de l'état général de la porte, des rails, des panneaux, et des capteurs ;
- Vérification de l'alignement des portes ;
- Test d'ouverture et de fermeture automatiques pour assurer un fonctionnement fluide et sans obstruction.

b. Nettoyage

- Nettoyage des rails et des roues pour enlever la poussière et les débris ;
- Nettoyage des capteurs et des mécanismes de détection de mouvement ;
- Nettoyage des panneaux de porte pour maintenir une apparence professionnelle.

c. Lubrification

- Lubrification des rails et des mécanismes de roulement pour assurer une opération silencieuse et sans friction ;
- Application de lubrifiants appropriés sur les pièces mobiles selon les spécifications du fabricant.

d. Vérification des Composants électriques et électroniques

- Contrôle des connexions électriques pour détecter des signes d'usure ou de corrosion ;
- Test des systèmes de détection de mouvement et des capteurs de sécurité ;
- Vérification des réglages des temporisations et des vitesses d'ouverture/fermeture.

e. Sécurité

- Test des dispositifs de sécurité, y compris les barrières photoélectriques et les capteurs de présence ;
- Vérification du fonctionnement des dispositifs d'urgence et des interrupteurs de coupure de courant.

3.2. Maintenance corrective

Le prestataire devra assurer la maintenance corrective des installations en respectant les délais d'intervention suivants : en cas d'urgence, une prise en charge dans un délai maximal d'une (01) heure, et pour toute panne non critique, une intervention dans un délai n'excédant pas vingt-quatre (24) heures.

a. Diagnostic des pannes

- Identification et diagnostic des problèmes signalés ou détectés lors des inspections régulières.
- Utilisation d'outils de diagnostic pour déterminer les causes des dysfonctionnements.

b. Réparations

- Réparation ou remplacement des pièces défectueuses (moteurs, capteurs, panneaux, etc.).
- Ajustement des mécanismes de fermeture et d'ouverture pour corriger les alignements et les tensions.
- Réparation des circuits électriques et électroniques en cas de défaillance.

c. Rapport d'Intervention

- Fourniture d'un rapport détaillé après chaque intervention, décrivant les travaux effectués, les pièces remplacées et les recommandations pour éviter de futurs dysfonctionnements.

3.3. Divers

- Conseils sur les bonnes pratiques pour prolonger la durée de vie des portes ;
- Réalisation d'un audit complet annuel pour évaluer l'état général des portes et planifier les interventions nécessaires pour l'année suivante.

3.4. Documentation et Suivi

- Maintien à jour des fiches d'entretien détaillant chaque intervention réalisée ;
- Historique des pannes et des réparations pour un suivi efficace et une planification proactive des maintenances futures.

4. Ressources humaines et matériels

Afin d'assurer un service rapide, le prestataire doit mettre en place une équipe de deux agents encadrés par un (01) surveillant.

Le personnel sur site devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et être vêtu de tenues propres et soignées (avec indication du nom de la société).

L'équipe affectée sur le site de la Banque doit disposer de tout le matériel et équipement nécessaires pour le bon accomplissement des prestations.

5. Critère d'éligibilité

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée dans la menuiserie Aluminium et l'installation des portes piétonnes coulissantes en général et justifier de cinq ans d'expérience;
- Avoir deux années d'expérience dans l'installation et la maintenance des portes piétonne coulissante de technologie GEZE ou similaire;
- Être une personne morale de droit privé ;
- Disposer de capacités logistiques ainsi que des ressources humaines appropriées pour la mission.

6. Liste des pièces à fournir

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres.

***NB :** Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.*

7. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Stratégie d'intervention ainsi que les capacités organisationnelles ;
- Cv des intervenants (Agents déployés ainsi que le Surveillant) ;
- Liste des références techniques similaires des cinq dernières années, avec à l'appui les copies des attestations de bonne exécution dûment délivrées par les commanditaires des travaux concernés ;
- Toute autre information ou documentation utile.

8. Offre Financière

L'offre financière devra être libellée conformément au tableau 2.

Tableau 2 : Bordereau des prix

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (En FCFA HT/mois)	Montant Total (En FCFA HT/mois)
Main d'œuvre en vue de la maintenance des portes coulissantes de la BIDC	FF	1		

9. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le **jeudi 26 mars 2026 à 15 heures**.

10. Date limite de dépôt des plis

Les plis peuvent être déposés sous enveloppes fermées au plus tard le **mercredi 08 avril 2026 à 10 heures au bureau 505 D de l'immeuble de la Banque**, contre une décharge. Les soumissions parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

11. Durée du contrat

A l'issue du processus d'évaluation, la BIDC signera avec le prestataire retenu, un contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction de la BIDC.

12. Assurance

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée de son contrat.

13. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du rapport mensuel des interventions et de l'état des installations.